



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante-troisième session

Rome, 2–6 décembre 2019

Rapport de la cent soixante-dix-septième session du Comité financier (30-31 octobre 2019)

Résumé

À sa cent soixante-dix-septième session, le Comité a examiné le Plan de gestion du PAM pour 2020-2022, le Point sur la feuille de route intégrée et la Charte révisée du Bureau de l'inspecteur général, avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2019.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des avis et recommandations formulés par le Comité financier concernant les questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire, en novembre 2019.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +3906 5705 3719

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org



CL 163

Table des matières

	Pages
Introduction.....	3
Élection du Vice-Président	3
Questions intéressant le Programme alimentaire mondial.....	3
Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2020-2022.....	3
Point sur la feuille de route intégrée	6
Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général	8
Questions diverses	8
Méthodes de travail du Comité financier.....	8
Date et lieu de la cent soixante-dix-huitième session	9
Documents communiqués pour information	10

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent soixante-dix-septième session.
2. Outre la Présidente, Mme Imelda Smolcic Nijers (Uruguay), les représentants des membres ci-dessous étaient présents:

<ul style="list-style-type: none"> • Mme Kristina Gill (Australie) • M. Manash Mitra (Bangladesh) • M. Rodrigo Estrela de Carvalho (Brésil) • M. Haitham Abdelhady Elsayed Elshahat (Égypte) • S.E. Mme Zenebu Tadesse Woldetsadik (Éthiopie) • M. Ramón Lohmar (Allemagne) 	<ul style="list-style-type: none"> • M. Toru Hisazome (Japon) • M. Benito Santiago Jiménez Sauma (Mexique) • Mme Tahirou Rahila Rabiou (Niger) • M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie) • Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
---	---
3. La Présidente a informé le Comité que:
 - Mme Kristina Gill (Australie) avait été désignée pour remplacer Mme Lynda Hayden en tant que représentante de l'Australie à la session;
 - S.E. Mme Zenebu Tadesse Woldetsadik (Éthiopie) avait été désignée pour remplacer M. Mitiku Tesso Jebessa en tant que représentante de l'Éthiopie pour le reste de son mandat;
 - M. Ramón Lohmar (Allemagne) avait été désigné pour remplacer M. Heiner Thofern en tant que représentant de l'Allemagne à la session;
 - M. Sid Ahmed M. Alamain Hamid Alamain (Soudan) n'assistait pas à la session; et
 - Mme Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer Mme Emily Katkar en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.
4. Le résumé des qualifications des membres suppléants peut être téléchargé sur le site Web des Organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>
5. Ont également assisté à la cent soixante-dix-septième session du Comité les observateurs sans droit de parole des membres ci-dessous:

<ul style="list-style-type: none"> • Belgique • Danemark • République dominicaine • Pays-Bas 	<ul style="list-style-type: none"> • Suède • Thaïlande • Royaume-Uni
--	---

Élection du Vice-Président

6. Mme Emily Katkar (États-Unis d'Amérique) a été élue à l'unanimité Vice-Présidente jusqu'à la fin du mandat en cours du Comité.

Questions intéressant le Programme alimentaire mondial

Plan de gestion du PAM pour 2020-2022

7. Le Comité a examiné le document intitulé *Plan de gestion du PAM pour 2020-2022* qui comprenait: i) une prévision du niveau des recettes d'un montant de 7,45 milliards de dollars É.-U. pour 2020 qui a servi à établir le budget administratif et d'appui aux programmes (AAP); ii) des besoins opérationnels pour 2020 d'un montant de 10,6 milliards de dollars; iii) un déficit de financement prévu d'un montant de 3,1 milliards de dollars (29 pour cent); iv) un

budget AAP de 423,6 millions de dollars, à comparer au produit estimé du recouvrement des coûts d'appui indirects de 446 millions de dollars; v) un transfert d'un montant de 22,5 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP au Compte d'intervention immédiate (CII) et l'allocation d'un montant de 39,7 millions de dollars au titre des initiatives internes d'importance primordiale, tout en maintenant un solde confortable du Compte de péréquation des dépenses AAP en 2020.

8. Le Comité s'est félicité des consultations qui avaient abouti aux ajustements supplémentaires auxquels il avait été procédé après la consultation informelle de septembre, notamment le relèvement du montant à transférer au CII de 20 millions de dollars à 22,5 millions de dollars et la réduction du montant alloué à l'initiative d'appui aux programmes et aux partenariats de 5,7 millions de dollars à 2,5 millions de dollars.
9. Le Comité s'est aussi félicité du fait que le chapitre IV du Plan de gestion avait été modifié en tenant compte des observations formulées au cours des consultations informelles, et qu'il commence par donner des détails sur la hiérarchisation des augmentations prioritaires du budget AAP, suivis par différentes présentations du budget AAP global par volet, fonction et unité administrative. Le Comité a indiqué que le format du document créait des difficultés, par exemple lors du rapprochement des chiffres du budget AAP additionnel avec les tableaux des annexes. Il a été expliqué au Comité que les différences étaient dues à la réduction du budget AAP pour 2020 résultant de la diminution globale des coûts standard de personnel entre 2019 et 2020, qui était prise en compte dans les tableaux présentés en annexe mais pas au chapitre IV afin de permettre une comparaison plus significative des augmentations réelles des programmes.
10. Le Comité a fait part de son inquiétude au sujet du déficit de financement prévu de 29 pour cent pour 2020, dû à l'accroissement des besoins opérationnels par rapport à leur niveau initialement anticipé pour 2019, en raison du nombre sans précédent de situations d'urgence prolongées de niveau 2 et de niveau 3. Le Secrétariat a confirmé la volonté du PAM de poursuivre ses efforts visant à: élargir sa base de financement en faisant notamment appel au secteur privé par le biais des dons de particuliers, aux fonds thématiques, aux gouvernements hôtes et aux institutions financières internationales; améliorer l'efficacité et l'efficacités moyennant, par exemple, l'intégration des systèmes, la numérisation et des approches opérationnelles intersectorielles; et réduire les besoins en investissant dans des programmes intégrés afin non seulement de sauver des vies mais également de changer la vie.
11. Le Comité s'est enquis des financements supplémentaires affectés au contrôle et des volets concernés. Il lui a été précisé que les augmentations concernant les bureaux chargés des contrôles indépendants tels que le Bureau de l'Inspecteur général et le Bureau de l'évaluation, qui constituaient la troisième ligne de défense, relevaient du volet E (Gouvernance et services de contrôle indépendants). Les ressources supplémentaires destinées au contrôle au titre de la deuxième ligne de défense dans les bureaux régionaux, les bureaux de pays et les autres divisions du Siège relevaient du volet C (Politiques, directives et assurance qualité). Il a également été précisé qu'à l'échelle des bureaux, les ressources supplémentaires consacrées au contrôle étaient principalement destinées à ceux qui en avaient le plus grand besoin, par exemple le Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest, qui supervisait dix-neuf bureaux de pays.
12. Le Comité a également demandé quels seraient les moyens utilisés pour faire respecter l'application des politiques dans la mesure où il ne suffirait pas de fournir des fonds supplémentaires. Le Secrétariat a indiqué qu'en plus de la mise en place de moyens tels qu'un processus renforcé de déclarations d'assurance en fin d'année et des révisions prévues des dispositifs d'évaluation de la performance professionnelle, des mesures étaient également nécessaires pour prendre en compte les aspects culturels et prévoir des incitations ou des sanctions concernant la bonne application des politiques.
13. En réponse aux questions concernant la réduction du nombre de postes d'administrateurs dans les bureaux de pays et l'augmentation du poste budgétaire "Autres", le Comité a été informé qu'il avait été délibérément décidé de monétiser les postes P-3 dans les bureaux de pays pour

donner plus de souplesse aux opérations de ces bureaux et leur permettre de planifier le recrutement de consultants ou de personnel temporaire selon les besoins. L'augmentation des autres coûts était également imputable au renchérissement des coûts des services liés aux technologies de l'information et des communications fournis aux bureaux de pays mais imputés au niveau central (inclus au poste budgétaire "Ajustement technique").

14. En ce qui concerne la budgétisation stratégique à partir de la base, le Comité a été informé qu'elle devait démarrer en janvier 2020, après la réunion mondiale des cadres, pour que les résultats puissent figurer dans le Plan de gestion pour 2021. Il a été indiqué qu'il serait souhaitable que des spécialistes extérieurs s'en chargent, en ayant pour mission d'optimiser la taille des unités fonctionnelles, laquelle déterminerait les sources de financement les plus adaptées. Le Comité a été informé que ce travail se ferait en lien étroit avec l'examen des coûts d'appui indirects et qu'il serait demandé au Conseil d'administration de fournir des orientations lors de consultations informelles.
15. Le Comité a pris note de la proposition pour 2020 de maintenir en matière de recouvrement des coûts d'appui indirects un taux standard de 6,5 pour cent et d'appliquer un taux réduit de 4 pour cent aux contributions fournies par les gouvernements aux programmes du PAM menés dans leur propre pays et aux contributions versées par des pays en développement ou des pays en transition.
16. En réponse aux questions concernant les services administratifs et la plateforme d'échange communs, le Comité a été informé qu'à ce jour le groupe chargé des innovations institutionnelles que codirigeait le PAM utilisait une plateforme pour déterminer l'offre et la demande de services non rattachés à un lieu précis émanant de diverses organisations, et qu'il avait mis au point un outil pour que les bureaux de pays puissent réaliser une analyse coûts-avantages de l'utilisation de services communs.
17. Le Comité s'est enquis du chevauchement qui pourrait exister entre le Fonds du PAM pour 2030 et l'initiative proposée d'appui aux programmes et aux partenariats. Le Secrétariat a précisé que le Fonds du PAM pour 2030 avait été lancé en 2019 pour permettre aux bureaux de pays d'expérimenter des modalités innovantes d'exécution des plans stratégiques de pays et qu'il serait rendu compte des progrès accomplis s'agissant de son utilisation dans le Rapport annuel sur les résultats de 2019. Le petit investissement de 2,5 millions de dollars affecté à l'initiative d'appui aux programmes et aux partenariats devrait être considéré comme un travail exploratoire destiné à combler les lacunes de la conception des projets à l'échelle des pays afin de faciliter l'accès à une large gamme de sources de fonds thématiques, et à attirer de nouveaux donateurs.
18. Le Comité s'est enquis du financement de la stratégie concernant le secteur privé. Le Secrétariat a rappelé que la stratégie avait été présentée au Conseil d'administration pour approbation dans un document distinct et qu'il était proposé une première phase d'une durée de deux ans, avec un investissement ponctuel qui serait de 13,1 millions de dollars en 2020 et de 22,2 millions de dollars en 2021. Il était proposé d'affecter un montant de 13,1 millions de dollars du Compte de péréquation des dépenses AAP pour 2020, et pour 2021 d'autres sources de financement pourraient être sollicitées. Le Secrétariat a réaffirmé sa détermination à suivre les résultats au regard des indicateurs de performance clés proposés.
19. **Le Comité:**
 - a) **s'est félicité des consultations qui avaient présidé à l'établissement du document intitulé *Plan de gestion du PAM pour 2020-2022*;**
 - b) **a noté que les besoins opérationnels prévus pour 2020 se chiffraient à 10,6 milliards de dollars et que, sur la base du niveau de financement de 7,45 milliards de dollars anticipé pour 2020, le déficit de financement attendu était de 3,1 milliards de dollars (29 pour cent);**

- c) **a encouragé les efforts mis en œuvre pour élargir la base de financement afin de réduire le déficit de financement et pour dialoguer avec les donateurs au sujet des avantages que présentent des financements souples et prévisibles;**
- d) **a approuvé le niveau proposé du budget AAP de 423,6 millions de dollars et son affectation aux postes budgétaires "Stratégie et orientations", "Services à l'appui des opérations" et "Gouvernance, services de contrôle indépendants et mobilisation de fonds";**
- e) **a donné son aval aux transferts proposés du Compte de péréquation des dépenses AAP d'un montant de 22,5 millions de dollars à la réserve du CII et d'un montant de 39,7 millions de dollars aux initiatives internes d'importance primordiale;**
- f) **tout en appréciant la qualité du document présenté, a encouragé le Secrétariat à continuer d'améliorer le format et la teneur du Plan de gestion afin d'en accroître la clarté;**
- g) **a encouragé le Secrétariat à continuer de suivre et de renforcer les contrôles internes et les fonctions de supervision au Siège, au niveau régional et à celui des pays; et**
- h) **a recommandé que les projets de décision présentés dans le document intitulé *Plan de gestion du PAM pour 2020-2022* soient approuvés par le Conseil d'administration.**

Point sur la feuille de route intégrée

- 20. Le Comité a accueilli favorablement le point sur la mise en œuvre de la feuille de route intégrée, tous les bureaux de pays opérant dans le cadre fixé par celle-ci depuis le 1^{er} janvier 2019 et les plans stratégiques de pays (PSP) ou les plans stratégiques de pays provisoires (PSPP) approuvés par le Conseil d'administration entrant en vigueur à compter de janvier 2020.
- 21. Le Comité a rappelé que les délégations de pouvoirs provisoires étaient applicables durant la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 29 février 2020. Il s'est félicité des constatations issues de l'examen, qui ont confirmé que le dispositif de la feuille de route intégrée conjugué aux délégations de pouvoirs provisoires s'était traduit par un net renforcement de la fonction d'approbation des programmes du PAM exercée par le Conseil, un contrôle accru, une plus grande visibilité et des gains d'efficacité.
- 22. Le Comité a examiné les propositions relatives aux points suivants: simplification du processus de consultation concernant les PSP et les PSPP; optimisation des délégations de pouvoirs à l'expiration des délégations de pouvoirs provisoires; modification de la procédure d'examen par les États membres, dans un délai de cinq jours, des révisions concernant des interventions face à une crise; enrichissement du portail de données sur les PSP pour en améliorer l'utilité; et modifications normatives à apporter au Règlement général du PAM pour faciliter la mise en œuvre des plans stratégiques multipays (PSMP).
- 23. Le Comité a accueilli avec satisfaction l'application d'un seuil proportionnel unique à toute révision non liée à une situation de crise qui augmente le budget global en cours d'un PSP ou d'un PSPP de plus de 15 pour cent, seuil au-delà duquel l'approbation du Conseil serait nécessaire.
- 24. Le Comité a également accueilli favorablement la proposition d'appliquer ce même seuil pour enclencher la procédure d'examen par les États membres, dans un délai de cinq jours, des révisions concernant des interventions face à une crise. Certains membres ont évoqué la possibilité d'instaurer un seuil supérieur en plus du seuil proportionnel appliqué aux révisions concernant des interventions face à une crise, afin d'offrir une visibilité supplémentaire pour les PSP et les PSPP de grande ampleur. Le Comité a noté que les débats sur cette question pourraient se poursuivre à l'occasion et à l'issue de la prochaine session du Conseil

- d'administration, et a reçu l'assurance que le Secrétariat avait l'intention d'examiner cette question avant la première session ordinaire de 2020.
25. Le Comité a accueilli avec satisfaction les raisons invoquées pour justifier le recours par le Directeur exécutif du PAM et, s'il y a lieu, le Directeur général de la FAO, à la clause de dispense permettant, dans des circonstances exceptionnelles et urgentes, de déroger à la procédure d'examen par les États membres avant l'approbation de révisions budgétaires concernant des interventions face à une crise, à la suite de quoi ces révisions étaient communiquées pour observations. Le Secrétariat a expliqué pourquoi il ne jugeait pas souhaitable de définir un ensemble formel de critères pour préétablir à quel moment cette dérogation serait utilisée.
 26. Le Comité a été informé de l'état d'avancement de l'élaboration d'un système de notification quotidienne qui permettrait de communiquer toutes les révisions de PSP et de PSPP aux États membres. En lien avec des questions connexes portant sur le système de notification et sur le portail de données sur les PSP, le Comité a noté que la notification comprendrait la liste de toutes les révisions approuvées, quel qu'en soit le montant, ainsi que des liens d'accès aux pages présentant ces révisions sur le site Web du PAM. Les améliorations qu'il était prévu d'apporter au portail de données sur les PSP seraient mises en œuvre à compter du dernier trimestre de 2019.
 27. Le Comité a noté que les observations formulées au sujet des propositions seraient prises en compte avant la présentation officielle pour approbation des délégations de pouvoirs "permanentes" et des modifications normatives relatives aux PSMP, lors de la première session ordinaire de 2020. Il a également noté que les modifications approuvées concernant l'appendice ainsi que les articles II.2 et X.2 du Règlement général prendraient effet le 1^{er} mars 2020.
 28. Le Comité a reçu l'assurance que le Secrétariat étudierait la possibilité d'un examen supplémentaire des délégations de pouvoirs "permanentes" et des modalités de gouvernance. S'agissant de la date de cet examen, le Secrétariat a expliqué qu'il conviendrait d'attendre cinq ans pour avoir le temps de recueillir des données factuelles et de tirer des enseignements, et pour bien prendre en considération la prochaine génération de PSP ainsi que les effets de la réforme du système des coordonnateurs résidents et de la mise en service des plans-cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable.
 29. **Le Comité:**
 - a) **a rappelé que le Conseil d'administration avait décidé à sa deuxième session ordinaire de 2017 d'approuver des délégations de pouvoirs provisoires pour la période allant du 1^{er} janvier 2018 au 29 février 2020 et que des délégations de pouvoirs permanentes lui seraient présentées pour approbation à sa première session ordinaire de 2020 à l'issue d'un examen de l'application des délégations de pouvoirs provisoires;**
 - b) **a pris note des constatations et des propositions concernant les délégations de pouvoirs permanentes, telles qu'elles sont énoncées dans le document portant la cote WFP/EB.2/2019/4-D/1, qui découlent de l'examen consacré aux délégations de pouvoirs provisoires;**
 - c) **a demandé au Secrétariat de poursuivre son travail sur les propositions en vue de les parachever et de les présenter au Conseil d'administration pour approbation à sa première session ordinaire de 2020;**
 - d) **a pris note de la proposition concernant la politique relative aux plans stratégiques multipays et des modifications à apporter au Règlement général du PAM pour pouvoir mettre en œuvre ces plans, telles qu'elles sont énoncées dans le document portant la cote WFP/EB.2/2019/4-D/1; et**

- e) **a demandé au Secrétariat de parachever la politique et les modifications à apporter au Règlement général et de les présenter au Conseil d'administration pour approbation à sa première session ordinaire de 2020.**

Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général

30. Le Comité a accueilli favorablement le document intitulé *Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général*.
31. La Charte avait été mise à jour pour la dernière fois en 2015 pour ajouter les services d'examen préventif d'intégrité. Les modifications de 2019 concernaient globalement le renforcement de l'indépendance des fonctions d'audit interne et d'enquête.
32. Le Comité a été informé que les principaux changements apportés à la Charte tenaient compte de deux recommandations du Corps commun d'inspection. La première recommandation concernait l'approbation de la Charte par le Conseil d'administration du PAM. Cette approbation interviendrait à la deuxième session ordinaire de 2019 du Conseil d'administration, sachant qu'une consultation informelle s'était tenue avec celui-ci en avril 2019 pour examiner les modifications et recueillir des observations. La seconde recommandation donnait des indications précises sur la marche à suivre pour traiter les allégations de manquement mettant en cause le Directeur exécutif. Si les enquêtes sur de telles allégations étaient menées par le Bureau de l'Inspecteur général, elles pourraient être perçues comme suscitant un conflit d'intérêts en raison du lien hiérarchique direct entre l'Inspecteur général et le Directeur exécutif. Pour éviter qu'il en soit ainsi, toute allégation de cet ordre serait transmise au Directeur général de la FAO et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour suite à donner.
33. D'autres modifications visaient à mieux définir les services proposés par le Bureau de l'Inspecteur général ainsi que les communications avec le Comité d'audit et le Conseil d'administration.
34. Des précisions ont été fournies sur la terminologie employée dans la Charte et sur la limitation de la durée du mandat de l'Inspecteur général.
35. **Le Comité:**
- a) **a examiné les modifications qu'il est proposé d'apporter à la Charte du Bureau de l'Inspecteur général, telles qu'elles sont exposées dans le document portant la cote WFP/EB.2/2019/4-B;**
- b) **a noté que les modifications proposées renforceraient l'indépendance du Bureau de l'Inspecteur général puisqu'il est prévu de soumettre sa Charte à l'approbation du Conseil d'administration et de porter les questions importantes à l'attention du Comité d'audit et du Conseil d'administration, et qu'elles tiennent compte des recommandations du Corps commun d'inspection; et**
- c) **a recommandé que le Conseil d'administration approuve le document intitulé *Charte révisée du Bureau de l'Inspecteur général*.**

Questions diverses

Méthodes de travail du Comité financier

36. Le Comité a noté combien il importait qu'il réexamine continuellement ses méthodes de travail pour qu'il puisse atteindre ses buts et objectifs généraux.

37. À cet égard, le Comité a souligné les problèmes posés à ses membres par le calendrier serré des réunions des organismes ayant leur siège à Rome et a demandé au Secrétariat de réfléchir aux moyens d'améliorer la situation.

Date et lieu de la cent soixante-dix-huitième session

38. Le Comité a été informé que la cent soixante-dix-huitième session se tiendrait à Rome du 4 au 8 novembre 2019.

Documents communiqués pour information

- Plan de travail de l'Auditeur externe